

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL**  
**DES HAUTS-DE-FRANCE**

**AVIS n°2022-ESP-36**

*Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.*

Demandeur :	NaturAgora Développement
Préfets compétents :	Préfet du Nord et du Pas-de-Calais
Références Onagre	Nom du projet : 59-62 - Naturagora : amphibiens
	Numéro du projet : 2022-03-22x-00500
	Numéro de la demande : 2022-00500-041-001

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

Le bureau d'études Naturagora Développement a demandé une dérogation à l'interdiction de capture pour 16 espèces d'amphibiens susceptibles d'être trouvées au sein d'une zone d'étude d'un projet de forage de captage d'eau potable sur la commune d'Emmerin (59) mais aussi au sein de la zone d'étude d'un projet de création de deux ZEC sur les communes de Fruges et Matringhem (62). Cette demande vise l'inventaire de ces amphibiens dans le cadre des études préalables à ces projets. Les modalités de ces études sont bien développées dans les dossiers de demande (écoute nocturne, capture avec épuisette suivie de relâcher immédiat, pose de nasse type Vairons notamment) et respecteront l'intégrité des individus et des populations. Ces études seront réalisées entre mars et juillet.

L'étude et le suivi des populations d'amphibiens sont des actions qui ne remettent pas en cause la conservation de ces espèces. Néanmoins, une maladie émergente, la chytridiomycose, nécessite d'adapter les protocoles de suivi et de désinfecter entre chaque localité/session, les éléments de capture et les affaires rentrant en contact avec l'eau. Cette vigilance a bien été abordée dans le document de présentation de la demande.

Les résultats des suivis seront fournis à la DREAL comme indiqué.

Je donne donc un avis favorable à ces inventaires. Dans l'arrêté préfectoral, il sera néanmoins inutile d'intégrer le Triton marbré comme espèce étant donné qu'il est absent des Hauts-de-France.

<b>AVIS :</b>	<b>Favorable [X]</b>	Favorable sous conditions [ ]	Défavorable [ ]	Tacite [ ]
---------------	----------------------	-------------------------------	-----------------	------------

**Fait le 10/04/2022 à Saint-Aubin-en-Bray**

**L'Expert délégué**



**Expert : Damien TOP**